FONDATION DES LIONS DE FRANCE

Reconnue d'utilité publique par l'Etat français (décret du 16 janvier 1989)

SEPT. 2022

• Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) •

Il est possible de réduire son IFI à 0 en faisant un don à la Fondation des Lions de France.
Ce don est déductible, à hauteur de 75%, du montant de votre imposition à l'IFI (dans la limite de 50.000 €). Il est donc possible d'annuler son IFI en donnant à la Fondation !

Exemple :
Si votre imposition s'élève à 3 750 €, un don de 5 000 € annulera votre imposition à l'IFI et votre don à la FLDF reviendra à 1 250 €. Pour connaître le montant qui peut annuler son IFI, il suffit de diviser par 0,75 le montant de votre imposition à l'IFI.

Faites un don en ligne sur notre site internet ou envoyez un chèque (ou virement bancaire) avec le bon de soutien. https://fldf.fr/faire-un-don/

Je souhaite soutenir la Fondation des Lions de France

Je fais un don de :
50 € 100 € 200 € Montant libre : .... €
Mon don est défiscalisable (à hauteur de 75 % pour l'IFI, 66 % pour l'IR, 60 % pour l'IS).

Je renvoie ce bulletin avec mon chèque à :
Fondation des Lions de France - 141-145 rue Raymond Losserand - 75014 Paris
ou j'effectue un virement sur le site de la Fondation

Je souhaite obtenir de l'information sur les legs et les donations en étant contacté
par téléphone par mail
Membre du Lions Club : oui /non Nom du club : .....
M/ Mme/ Mlle Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
Code Postal : ..... Ville : .....
Email : ..... @ ..... N° de tél : .....

Création & conception graphique © www.ligneovale.fr

141 rue Raymond Losserand - 75014 PARIS - Tél : 33 (0)1 84 79 15 90 - contact@fldf.fr - www.fldf.fr